

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
06/1/6
DOSSIER N°5688**

**LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2023-06/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022 et en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2022 un solde excédentaire de 211 807,80 €,

- d'affecter le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 211 807,80 € au financement du budget primitif 2023 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses (reprise de ce résultat excédentaire au compte 001, en recette d'investissement).

Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif le 10 février 2023.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET